

REGLEMENT DE CONSULTATION

ACCORD-CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES

MARCHE DE SERVICES

SERVICES DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE ET DE PLACEMENT

APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : 2021-7

CPV :

79620000-6(5)	Services de mise à disposition de personnel y compris de personnel temporaire
79610000-3(5)	Services de placement de personnel

Date limite de remise des offres : 18/05/2021 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRESENTATION DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 2. PROCEDURE.....	4
ARTICLE 3. TRANSMISSION DES OFFRES.....	5
ARTICLE 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	6
ARTICLE 5. PRIX.....	7
ARTICLE 6. VALIDITE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 7. SOUS-TRAITANCE.....	7
ARTICLE 8. PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES SUBSEQUENTS.....	7
ARTICLE 9. CONFIDENTIALITE.....	7
ARTICLE 10. MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR LE LNE.....	8
ARTICLE 11. ARRET DE LA CONSULTATION.....	8
ARTICLE 12. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES.....	8
ARTICLE 13. DIFFERENDS.....	8
ARTICLE 14. PLANNING PREVISIONNEL.....	9

ARTICLE 1. PRESENTATION DU MARCHE

1.1. OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions selon lesquelles se déroulera la consultation relative à des SERVICES DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE ET DE PLACEMENT.

Il s'agit d'un accord-cadre de services.

L'accord-cadre est multi attributaires.

1.2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, dans l'ordre décroissant de priorité, par :

- Les dispositions particulières fixées dans le présent Règlement de Consultation ;
- L'Accord-cadre regroupant les CCAP (cahiers des clauses administratives particulières) et CCTP (cahiers des clauses techniques particulières) et son annexe 1 ;
- L'offre technique du titulaire présentée dans le Cadre de réponse technique ;
- L'offre financière du titulaire « Grille financière ».

Le soumissionnaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus.

1.3. DUREE DU MARCHE

Sous réserve des cas de résiliation prévus, les prestations seront exécutées par les Titulaires de l'accord-cadre à compter de la date de début d'exécution figurant à l'Acte d'engagement. L'accord-cadre, a une durée de 2 ans (24 mois), renouvelable 2 fois au maximum pour des périodes d'1 an.

La reconduction est tacite.

Le cas échéant, la décision de ne pas reconduire le marché est notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception, au Titulaire, dans les trois (3) mois précédant la date d'échéance.

1.4. MONTANT DU MARCHE

Compte tenu du volume incertain des besoins du LNE sur le périmètre du marché, et en référence à l'Article R2162-4 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, l'accord cadre est conclu sans minimum ni maximum pour les lots n°1 et 2.

1.5. ALLOTISSEMENT

Le marché fait l'objet de 2 lots :

- LOT n° 1 : mise à disposition de personnel intérimaire (toutes fonctions)
- LOT n° 2 : prestations de placement pour les profils :
 - Techniciens
 - Opérateurs
 - Fonctions supports non cadres.

Les candidats ont la possibilité de candidater sur 1 ou plusieurs lots.

Chaque lot est attribuable séparément.

1.6. VARIANTES AUTORISEES / EXIGEEES

Les variantes sont interdites.

1.7. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et pourront prendre la forme de groupements conjoints ou solidaires.

Un même candidat ne pourra pas présenter plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

1.8. EXCLUSIONS DE LA CONSULTATION

Les exclusions de plein droit décrites aux articles L2141-1 à L2141-6 de l'Ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 sont applicables à la présente consultation.

De plus, le LNE se réserve le droit d'appliquer les exclusions prévues aux articles L2141-7 à L2141-11 de la même Ordonnance.

ARTICLE 2. PROCEDURE

2.1. GENERALITES

Le LNE est soumis aux dispositions du Décret N° 2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article L1211-1 de l'Ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Le LNE se réserve la possibilité :

- de déclarer infructueuse la consultation s'il n'a pas obtenu d'offres ou si aucune des offres reçues ne lui paraît acceptable ;
- de ne pas donner suite à la consultation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

2.2. ETENDUE DE LA CONSULTATION

Appel d'Offres ouvert : L'accord-cadre est passé en application des dispositions des articles R2161-2 à 2161-5 du Décret N° 2018-1075 du 3 décembre 2018, relatifs aux appels d'offres ouverts.

Il est exécuté par conclusion de marchés subséquents et par l'émission de bons de commandes conformément à l'article R2162-3 du Décret N° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

L'accord-cadre est « multi attributaires ». Le nombre d'opérateurs économiques titulaires de l'accord-cadre sera de cinq, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres régulières, acceptables et appropriées.

2.3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Chaque soumissionnaire est tenu de remettre impérativement une offre conforme au dossier de consultation sous peine de se voir exclu de la consultation.

2.4. LISTE DES DOCUMENTS REMIS

- L'acte d'engagement ;
- DUME ;
- Le Règlement de consultation ;

- L'Accord-cadre (regroupant les CCAP et CCTP) et son annexe 1 ;
- Le questionnaire fournisseur ;
- Le cadre de réponse technique, les grilles de prix des lots 1 et 2.

2.5. DOCUMENTS TELECHARGEABLES

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles et téléchargeable **gratuitement** sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 3. TRANSMISSION DES OFFRES

3.1. FORME DE REMISE DES REPONSES

3.1.1 Documents de candidature

- Une lettre de candidature (DC1) avec désignation du mandataire en cas de groupement ;
- Le formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- Ou un DUME ;
- Le questionnaire fournisseur complété à ses 5 onglets au format Excel **et** au format pdf signé pour les onglets 4 et 5.

- o **L'onglet « Références »** présentera, pour chaque lot :

5 Références clients minimum au cours des 3 dernières années, dans le tissu économique industriel local Trappes, et/ou domaines d'activités similaires à celles du LNE. L'ensemble des informations sont à compléter, dont les coordonnées des contacts.

Il est attendu de citer des postes pourvus en corrélation avec ceux figurant à l'Annexe 1 de l'accord-cadre.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle valide pour l'année en cours ;
- Un extrait K-bis de moins de trois mois ;
- Des certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

3.1.2 Documents de l'offre

L'offre, qui sera rédigée en langue française, devra être composée impérativement des éléments suivants, en s'appuyant sur les matrices transmises par le LNE :

- L'Acte d'Engagement complété et signé ;
- **Une proposition technique présentée exclusivement dans le cadre de réponse technique** (document « Cadre de réponse technique, grille de prix », onglet 6), sans modification du formulaire ; *toute présentation sur un autre support ne sera pas prise en considération pour l'évaluation de l'offre* ;
- Pour chaque lot : trois exemples réels de présentation de candidats à vos clients (rendus anonymes),
- Une proposition financière dans les onglets 7 (lot 1) et 8 (lot 2) du fichier « Cadre de réponse technique, grille de prix » **aux formats Excel original et pdf signé, sans aucune modification du format.**

Le défaut de remise des prix pourra constituer un motif d'élimination de l'offre.

Le LNE considère comme irrégulière une offre ne respectant pas les exigences formulées dans le présent dossier de consultation (formulaire, cadres de réponse, documents à fournir dans la candidature et l'offre, etc).

3.2. DATE LIMITE DE REMISE DES REPONSES

Les offres des soumissionnaires devront être remises :

au plus tard le : 18/05/2021 à 12h00

3.3. CONDITIONS DE REMISE DES REPONSES

L'offre doit être remise sous forme électronique, sur le site de <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour toute difficulté sur la Plate-forme des achats de l'Etat, une assistance téléphonique est mise à la disposition des entreprises au :

01 76 64 74 07

ARTICLE 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES

4.1. CANDIDATURES

L'admission à participer est jugée en fonction des critères suivants :

- Fournitures des documents demandés au format requis ;
- Capacité financière (solidité de l'entreprise, appartenance à un groupe, CA qui doit être supérieur à 1,2 M€) ;
- Capacité technique : certifications et certificats de qualification.

Les candidats ne répondant pas à ces critères ne seront pas admis à l'analyse des offres.

Le LNE vérifiera la conformité des pièces fournies par rapport aux dispositions de l'article 3.1 du présent règlement de la consultation.

4.2. OFFRES

Les offres conformes seront jugées d'après les critères de sélection pondérés suivants :

Critères Fonctionnels/Techniques 70 %

Toute offre obtenant une note technique inférieure à la moyenne sera rejetée.

Pondération des Critères Fonctionnels/Techniques :

- 1) *Compréhension du contexte et du besoin : 30 %*
- 2) *Pertinence des moyens proposés : 15 %*
 - a. *Consultants, outils utilisés*
- 3) *Qualité technique – Méthodologie : 50 %*
 - a. *Références dans le tissu industriel local de Trappes*
 - b. *Qualité des fiches de présentation des candidats*
 - c. *Méthodologie*
- 4) *Démarche RSO / RSE, démarche qualité : 5 %*

Critères Financiers 30 %.

4.3. AUDITIONS

A l'issue d'une première sélection, un nombre maximum de 5 candidats ayant remis une offre conforme, pourront être invités à une audition. Les dates précises et horaires seront communiquées ultérieurement.

S'agissant d'un appel d'offres ouvert, ces auditions n'auront pour but que de confirmer l'analyse initiale, sans aucune négociation possible.

4.4. RESULTATS DE LA CONSULTATION

Les candidats seront informés individuellement du résultat de la consultation dès que le LNE aura fait son choix conformément aux dispositions définies par les articles R2182-1 et R2182-2 du Décret N° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

5. PRIX

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de la date limite de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le présent dossier de consultation.

6. VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres demeureront valables pendant une durée de 7 mois à compter de leur date limite de remise.

7. SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est interdite pour ce marché.

8. PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES SUBSEQUENTS

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés conclus sur la base de l'accord-cadre seront attribués après remise en concurrence des Titulaires. Cette remise en concurrence interviendra selon les besoins du LNE sur la base du descriptif des besoins transmis aux Titulaires de l'accord-cadre.

La remise en concurrence donnera lieu à l'attribution de marchés à bons de commande. Seuls les opérateurs économiques ayant la qualité de Titulaire de l'accord-cadre sont habilités à présenter une offre. Toute modification de la forme du titulaire, telle que prévue à l'Acte d'engagement est interdite. Ainsi, un opérateur économique ayant répondu en qualité de Titulaire unique ne peut soumissionner, par exemple, dans le cadre d'un groupement d'opérateurs économiques, au stade d'un marché subséquent. En conséquence, toute offre émanant d'un tiers sera déclarée irrecevable.

Les remises en concurrence seront réalisées dans les conditions décrites à l'Accord-cadre.

Chaque titulaire de l'accord-cadre devra obligatoirement déposer une offre à chaque remise en concurrence des marchés fondés sur l'accord-cadre.

Le choix du Titulaire du marché subséquent s'effectue sur la base des critères de jugement des offres décrites à l'Accord-cadre.

9. CONFIDENTIALITE

Les entreprises consultées s'engagent à traiter les informations contenues dans le dossier de consultation de manière confidentielle, et à ne divulguer sous aucun prétexte à des tierces personnes, en dehors de leurs besoins propres, les informations strictement nécessaires à l'établissement de leur offre.

Elles répondent du respect de ce caractère confidentiel LNE par toute entreprise contactée, dans le cadre de cette consultation. Toute autre diffusion d'information émanant de l'accord-cadre ne pourra être faite sans l'accord préalable du LNE.

10. MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR LE LNE

Le LNE se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

11. ARRET DE LA CONSULTATION

Pour des raisons réglementaires, techniques ou de choix stratégiques internes, quelle qu'en soit la nature, le LNE pourra à tout moment décider soit de suspendre temporairement soit d'arrêter définitivement la consultation en cours.

En toute hypothèse, aucune indemnité, quel qu'en soit le montant et/ou la cause, ne saurait être accordée aux candidats, et ce quelle que soit la période à laquelle sera notifié aux-dits candidats la suspension ou l'arrêt de la consultation.

12. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

Les soumissionnaires sont autorisés à poser des questions complémentaires au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite de remise des offres.

Afin d'assurer l'égalité des chances des soumissionnaires, le LNE s'engage à répondre aux questions pertinentes qui lui seront posées par chaque soumissionnaire et à communiquer les réponses aux autres soumissionnaires, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire concerné.

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié d'adresser ses questions via la messagerie de la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

13. DIFFERENDS

Toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou hiérarchique qui interrompt le délai de recours contentieux lorsqu'il est formé avant l'expiration de ce délai.

13.1. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46 - greffe.ta-paris@juradm.fr - <http://paris.tribunal-administratif.fr>

13.2. SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS

Tribunal administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46 - greffe.ta-paris@juradm.fr - <http://paris.tribunal-administratif.fr>

14. PLANNING PREVISIONNEL

Publication du Dossier de consultation	13/04/2020
Date et heure limites de réponse à la consultation	18/05/2021 à 12h00
Audition des candidats sélectionnés	Dates à déterminer entre le 14 et le 25/06/2021
Notification	13/08/2021
Début d'exécution du marché	22/11/2021